Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260629-06_2026_07-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 02/07/2026
Et
Publication ou notification du : 02/07/2026

L'an 2026, le 29 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/06/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, SORIN Romane, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matheme, PITOIS Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : M. GALLON Victor

06/2026-07 – Désignation d'un élu référent CTG pour représenter la commune au sein du Comité de pilotage (COPIL) de la Convention Territoriale Globale (CTG) de Vitré Communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 octobre 2023 approuvant la Convention Territoriale Globale conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, Vitré Communauté et les communes membres ;

Vu la Convention Territoriale Globale signée en 2023 entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, Vitré Communauté et les communes membres ;

Vu les dispositions de cette convention relatives à sa gouvernance et à l'organisation du Comité de pilotage (COPIL) ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Saint-M'Hervé d'assurer un suivi régulier des actions menées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale ;

Considérant la nécessité de désigner des élus référents chargés d'assurer le lien entre la commune, Vitré Communauté et les partenaires de la CTG ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Désigne** Mme Émilie DINOMAIS, 4ème adjointe, en qualité d'élue référente titulaire de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la commune de Saint-M'Hervé ;
- **Désigne** Mme Lucie DROUYÉ, conseillère municipale, en qualité d'élue référente suppléante ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260629-06_2026_07-DE

- **Précise** que ces élues assureront le suivi des actions menées dans le cadre de la CTG et pourront représenter la commune dans les instances de travail et de concertation prévues par la convention ;
- **Charge** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/06/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
M. GALLON Victor